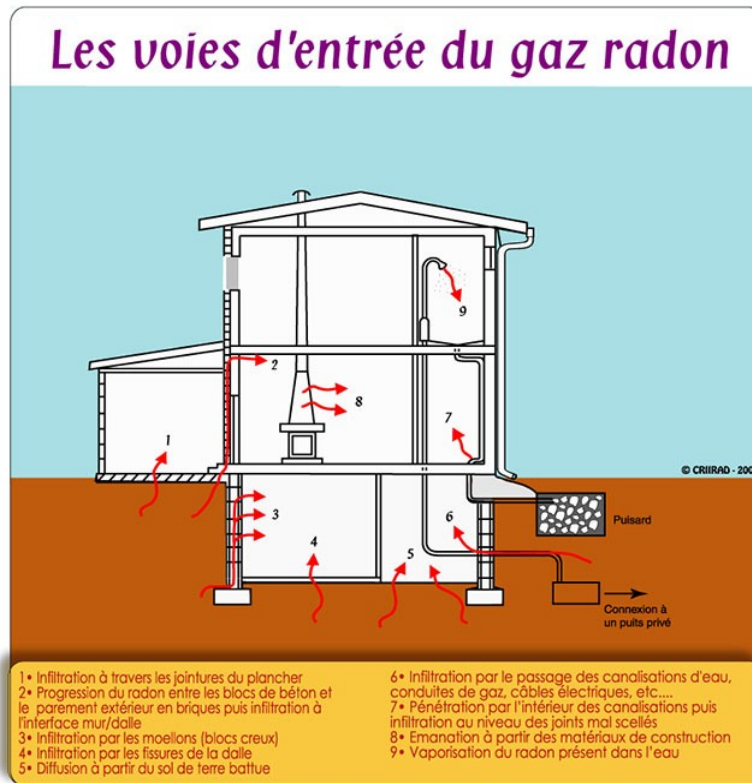


## Action de sensibilisation aux risques d'exposition au radon dans l'habitat en Drôme-Ardèche, Puy-de-Dôme et Savoie



en partenariat avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes



en concertation avec Arche Agglo, Porte de DrômArdèche (26-07), Clermont Auvergne Métropole et Agglo Pays d'Issoire (63), Syndicat Mixte Pays de Tarentaise Vanoise - APTV (73) et en partenariat avec l'association Vivre en Tarentaise pour la Savoie

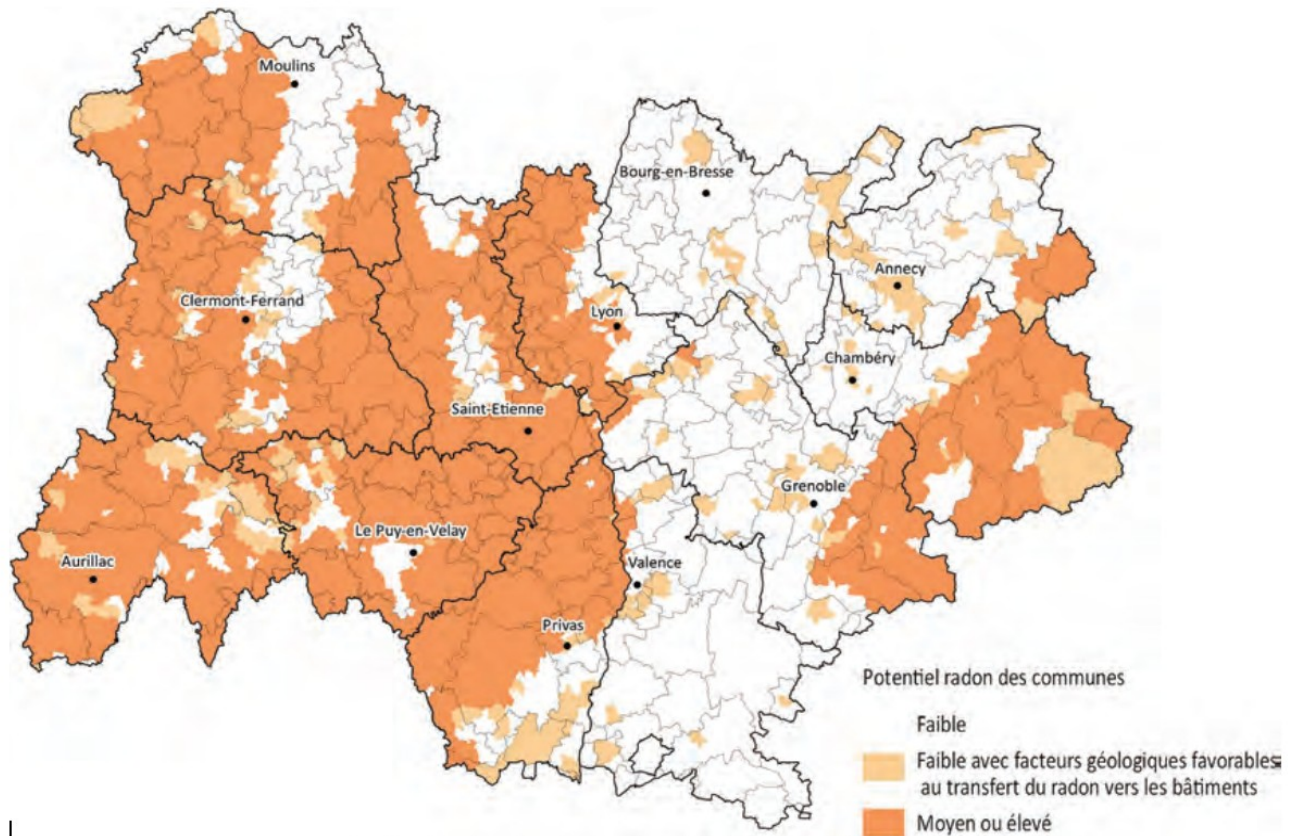
CLCV – Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes – 31 rue Alfred de Musset 38 100 Grenoble – www.clcv.org  
 Siret : 450 437 850 00024-APE 9499Z - Tél : 04 76 22 06 38 - Fax : 04 76 22 88 41 - E.Mail : auvergne-rhone-alpes@clcv.org

Association nationale de consommateurs, et usagers, d'éducation populaire, association éducative complémentaire de l'enseignement public, représentative des locataires et des copropriétaires Membre du Bureau Européen des Unions de Consommateurs et de Consumers International

## Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols en tout point du territoire, mais en quantité plus importante dans les massifs granitiques, volcaniques, et certains grès et schistes noirs. Il est issu de la désintégration de l'uranium présent dans les roches du sous-sol.

La région Rhône-Alpes est particulièrement concernée selon la cartographie établie par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).



Source IRSN\*

\* L'IRSN a établi un classement des communes en fonction du potentiel d'exhalation du radon lié à la nature des formations géologiques présentes. 3 catégories sont ainsi distinguées selon que le potentiel est considéré comme « faible », « faible avec facteurs géologiques favorables au transfert du radon vers les bâtiments » et enfin « moyen ou élevé ».

Le risque pour la santé est dû essentiellement à la présence du radon dans l'air intérieur des bâtiments et en particulier des habitations dans lesquelles il peut s'accumuler, selon leur localisation, leur conception et leur ventilation.

Lorsque les résultats de mesure dépassent la valeur de référence de 300 becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>), il est nécessaire de réduire les concentrations en radon par des actions simples ou des travaux dans votre habitation.

Le radon est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme « cancérigène pulmonaire certain » depuis 1987. Selon le Ministère des solidarités et de la santé, en France, le radon serait responsable de 5 à 12 % des décès par cancer du poumon en France (soit la deuxième cause après le tabac) et augmenterait significativement le risque pour la population des fumeurs exposés.

**Rassurons-nous, il est possible de s'en prémunir et d'agir sur la qualité de notre environnement intérieur.**

### **Comment réduire mon exposition ?**

Des solutions existent pour réduire la concentration en radon dans mon habitation. Elles consistent à :

- **éliminer le radon présent dans le bâtiment en améliorant le renouvellement de l'air intérieur** (renforcement de l'aération naturelle ou mise en place d'une ventilation mécanique adaptée) ;
- **limiter l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment** (fissures, passage de canalisations, planchers...).

### **S'informer pour mieux prévenir et agir**

C'est pourquoi l'association de consommateurs et usagers CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), en partenariat avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, en concertation avec Arche Agglo, Porte de DrômArdèche (26-07), Clermont Auvergne Métropole et Agglo Pays d'Issoire (63), et le Syndicat Mixte Pays de Tarentaise Vanoise (73) organise une campagne d'information et de sensibilisation sur les risques liés au radon et les conseils pratiques pour les limiter. Pour la Savoie, l'association *Vivre en Tarentaise (VET)* sera le partenaire de la CLCV pour la conduite de l'action sur les 5 communautés de Communes membres de l'APTV.

#### Le cadre de l'action

L'objectif de cette action est d'informer et sensibiliser le grand public sur ce gaz, les moyens possibles pour éviter l'accumulation dans le logement et proposer à ceux qui le souhaitent, l'opportunité de connaître gratuitement les concentrations moyennes en radon dans leurs logements.

Il s'agit d'une action de sensibilisation et non d'une étude statistique; elle vise à toucher le plus large public possible sur les trois territoires retenus, en coordination avec les collectivités concernées.

Elle traitera aussi plus largement la qualité de l'air intérieur des habitations. Un Comité de pilotage ARS/CLCV/VET est en place depuis septembre 2019. Cette action s'insère dans les priorités du Plan national Radon et du Plan régional santé environnement Auvergne-Rhône-Alpes (PRSE3) et se mènera en lien, selon les collectivités, avec les projets santé et les opérations de rénovation de l'habitat en cours ou en projet.

Elle visera aussi à sensibiliser et associer les professionnels de la santé et des métiers du bâtiment qui ont un rôle important en matière de prévention des risques liés au radon. Des réunions spécifiques pourront être organisées à leur attention.

#### Les territoires concernés

Les territoires ont été sélectionnés à partir de la cartographie **du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN** :

- Puy-de-Dôme: toutes les communes de l'Agglo Pays d'Issoire et 10 communes classées en zone 3 prioritaires radon de Clermont Auvergne Métropole
- Drôme-Ardèche : toutes les communes d'Arche Agglo et les communes drômoises de Porte de DrômArdèche classées en zone 3 radon
- Savoie : toutes les communes membres du Syndicat Mixte Pays de Tarentaise Vanoise – APTV

#### Des réunions publiques d'informations

- ☒ **En Drôme-Ardèche : de 18h00 à 20h00 - Exposition ouverte au public à partir de 17h00 – Entrée libre**  
– à **Saint-Vallier**, le mercredi **23 octobre 2019** – Maison des associations – 34 rue de la Maladière  
– à **Mauves**, le jeudi **7 novembre 2019** – Espace Jean-Pierre Charles – Arche Agglo 3, rue des Condamines

- ☒ **Dans le Puy-de-Dôme**  
Dates et lieux à déterminer

✉ **Pour la Savoie** : des réunions publiques ont déjà été organisées en 2018 par Vivre en Tarentaise qui s'appuiera sur le réseau local de personnes intéressées et les relais des collectivités.

### ***Une campagne gratuite de dépistage***

À cette occasion, les habitants pourront se porter volontaires pour participer à une campagne de mesure de la quantité de radon présente dans leur habitation, qui se déroulera d'octobre 2019 à mars 2020. Un dosimètre sera mis gratuitement à leur disposition par l'ARS et l'association CLCV. La CLCV, et l'association Vivre en Tarentaise pour la Savoie, indiqueront comment procéder et fournira toutes les informations utiles.

En fonction du résultat de la mesure réalisée, qui restera strictement confidentiel, les volontaires disposeront de conseils qui leur permettront de limiter les risques pour leur santé.

En outre, la réglementation impose l'obligation pour le vendeur ou le bailleur de fournir une information sur le potentiel radon de la commune aux futurs acquéreurs et locataires (article L.125-5 du code de l'environnement). Le décret d'application impose d'indiquer dans l'état des risques naturels et technologiques, une fiche sur le radon, ses risques et les mesures pour réduire l'exposition. Cette action de prévention permettra donc de valoriser les territoires et les habitations qui y auront participé.

### ***Calendrier des actions***

- **En octobre-novembre** : recherche de volontaires pour réaliser une mesure de radon dans leur habitation : organisation des réunions publiques en présence de la CLCV, l'ARS, et d'élus locaux. Ces réunions pourront être complétées par des stands sur les marchés, galeries marchandes, maisons de santé, avec le relais des collectivités, etc.

- **Entre fin octobre 2019 et début février 2020** : campagne de mesure du radon dans les habitations à l'aide du dosimètre mis à disposition pendant au moins 2 mois.

- **Entre janvier et avril 2020**: collecte des dosimètres renvoyés aux associations par les volontaires à l'aide d'enveloppes retours affranchies fournies et transmission au laboratoire par les associations.

- **Entre mai et juin 2020**: retour des résultats individualisés et confidentiels auprès des personnes ayant fait les mesures.

- **Entre mi-juin et début juillet 2020** : Réunions publiques de présentation de la synthèse globale des résultats.

### **Contacts:**

Union régionale CLCV : [auvergne-rhone-alpes@clcv.org](mailto:auvergne-rhone-alpes@clcv.org) - 06.33.41.76.11

CLCV Drôme-Ardèche : [drome-ardeche@clcv.org](mailto:drome-ardeche@clcv.org) - 04.75.72.41.49

CLCV Puy-de-Dôme : [puy-de-dome@clcv.org](mailto:puy-de-dome@clcv.org) - 04 73 36 75 91

Vivre en Tarentaise : Le Villard d'Amont 73 210 Landry - [www.vivrentarentaise.fr](http://www.vivrentarentaise.fr) [alain.machet9@orange.fr](mailto:alain.machet9@orange.fr)

Contact presse ARS Auvergne Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 / [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)



[www.clcv.org](http://www.clcv.org)